

Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux
**MODIFICATIONS APPORTÉES À UNE SOCIÉTÉ EN NOM
COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**



Veillez écrire en caractères d'imprimerie ou dactylographier

1. Nom de la société en nom collectif à responsabilité limitée (avant les modifications)	
2. Nom et adresse de la personne à laquelle le double doit être renvoyé (indiquer le code postal)	3. Personne-ressource s'il ne s'agit pas du déclarant Tél. (8h 00 à 16h 30)
4. Une modification a été apportée à la société en nom collectif à la date suivante :	
5. Veuillez cocher la ou les modifications pertinentes et la ou les préciser : Le nom de la société a été modifiée pour se lire comme suit : L'associé résident au Manitoba qui a été désigné par la société a été remplacé par (nom et adresse de domicile) : La nouvelle adresse du bureau enregistré au Manitoba est la suivante : Le nouveau numéro de case postale distinct désigné comme adresse postale de la société au Manitoba est le suivant : Autre (veuillez joindre l'explication en annexe et préciser) :	

6. **Lorsque le nom d'une société a été modifié :**
Le nom commercial projeté n'est pas celui d'une autre entreprise, compagnie, corporation ou association non constituée en corporation connue, ni un nom qui peut être confondu avec l'autre nom ou qui est inadmissible pour des raisons d'ordre public.

7. La signature d'un associé est exigée.
(Important : si l'associé est une corporation, la signature d'un dirigeant de l'entreprise est exigée.)

Date	Signature	Titre du poste (pour un dirigeant de corporation)
------	-----------	---

Nom de l'associé (en caractères d'imprimerie)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Date de dépôt _____
Date d'échéance _____
N° d'enregistrement _____
Numéro d'entreprise _____